

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARCEY**

Séance du 02 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel VERDIÈRE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs. BAULMIN Sabrina, DERVIEUX Jean Yves, DUPONT Christophe, FROSIO Jennifer, HUGONIOT Michaël, JACQUEMIN Chantal, MONNIER Daniel, PASTEUR Alain, PERRIOT Irène, SACCHI Michaël, SEICHEPINE Catherine, TAPIA Thérèse, ULMANN Valérie, VERDIÈRE Michel.

Absences : Monsieur Jean Daniel GRABER (procuration à Monsieur Michaël SACCHI).

Secrétaire de séance : Chantal JACQUEMIN

ORDRE DU JOUR

- I. **Désignation d'un secrétaire de séance**
- II. **Vote des taux de la fiscalité directe**
- III. **Présentation des subventions aux associations**
- IV. **Vote du budget**
- V. **Vote de la commission impôts**
- VI. **Vote de l'AMO Chaufferie bois**
- VII. **Vote du choix de l'offre du terrain synthétique**
- VIII. **Informations**
- IX. **Questions diverses**

I. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Chantal JACQUEMIN est désignée secrétaire de séance

II. **Vote des taux de la fiscalité directe**

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 précise que le vote des taux et produits attendus doit être délibéré au plus tard le 3 juillet. L'ordonnance précise également qu'en l'absence de délibération, les taux et produits attendus pour 2019 sont prorogés pour 2020.

Fiscalité directe locale

- Les bases, taux et produits 2020

	Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition 2019	Bases prévisionnelles 2020	Produits réalisés 2020
Taxes d'habitation	1 565 865 €	14.07%	1 584 000 €	222 869 €
Taxe foncière (bâti)	1 299 673 €	13.68%	1 321 000 €	180 173 €
Taxe foncière (non bâti)	40 474 €	22.43%	40 700 €	9 129 €
CFE				0
				189 842 €

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 12 février 2020, la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation se traduira à compter du 1er janvier 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affectée aux communes et les intercommunalités seront compensées par l'affectation d'une fraction de TVA.

Donc les délibérations de vote des taux 2020 ne concernent que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation foncière des entreprises. En 2020, les communes et EPCI percevront encore le produit de la taxe d'habitation, mais son taux sera gelé au niveau de celui de 2019. Ainsi, il n'y aura pas de vote de taux de la taxe d'habitation en 2020 elle est figée à 14,07%. Quant à la taxe CFE (Contribution Foncière des Entreprises elle ne nous concerne plus dû au transfert de la compétence à la communauté de communes. Toutefois une partie nous est reversée par le biais des attributions compensatrices.

Le Maire propose que les taux ne changent pas pour cette année, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 13.68 %
- Taxe foncière (non bâti) : 22.43 %

D'après les bases communiquées par l'administration fiscale, le produit attendu en 2020 s'élèvera à : 189 842 € (hors taxes d'habitation)

Pour accepter les taux tels qu'exposés par M. le Maire : *délibération votée à l'unanimité des membres présents*

III. Présentation des subventions aux associations (compte 6574)

30 associations sont subventionnées pour l'année 2020 pour un total de : 13 419.20 €.

Les frais incombant à la prestation versée aux Francas du Doubs pour notre structure du centre « les petits mômes » sont de l'ordre de 183 000 € (montant prévisionnel estimé).

IV. Vote du budget communal 2020

Présentation des finances communales :

- Etat des emprunts en cours :

1. Prêt Banque Populaire : Echéance fin 2026 : 44 000 € par an (Rénovation salle des associations)
2. Prêt Crédit Caf : Echéance fin 2023 : 2 800 € par an (Extension Périscolaire)
3. Prêt Crédit Agricole : Echéance fin 2038 (sur 20 ans) remboursé par les 5 communes du RPI Faimbe (Extension des écoles)

- Etude de la situation financière de la Commune au 31/12/2019 :

Un constat suite à une information donnée par la Perceptrice, le bilan des statistiques de la Commune d'Arcey par rapport à la moyenne d'autres communes fait apparaître un taux de charge de fonctionnement élevé.

L'encours de la dette au 31/12/2019 soit 799 504 € semble élevé toutefois le prêt de 400 000 € (prêt à court terme) a été soldé avant la date prévue, ce qui laisse la Commune peu endettée réellement.

- Présentation du budget :

Madame Valérie ULMANN, Adjointe aux finances, présente le budget de la commune :

- Fonctionnement budget général :

Dépenses		BUDGET 2020
011	Charges à caractère général	503 800.00 €
012	Charges de personnel	406 042.17 €
14	Atténuation de produits	0
22	Dépenses imprévues	3 000.00 €
23	Virement à la section d'investissement	330 149.15 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0
65	Autres charges de gestion courante	321 151.70 €
66	Charges financières	26 220.00 €
67	Charges exceptionnelles	48 159.00 €
Total dépenses		1 638 522.02 €

Recettes		BUDGET 2020
002	Excédent antérieur reporté	156 713.02 €
013	Atténuation de charges	18 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	20 000.00 €
70	Produits des services	463 215.00 €
73	Impôts et taxes	569 543.00 €
74	Dotations et participations	380 351.00 €
75	Autres produits de gestion courante	28 000.00 €
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	2 700.00 €
Total Recettes		1 638 522.02 €

Le budget de dépenses et recettes de fonctionnement est équilibré. Un virement peut être reporté à l'investissement de l'ordre de 330 149.15 €.

- *Investissement budget général :*

Dépenses	BUDGET 2020	CREDIT DE REPORT
001 : solde d'exécution d'investissement reporté	0	
020 : Dépenses imprévues investissement	10 000.00 €	
040 : Opérations d'ordre entre section	20 000.00 €	
10 : Dotations fonds divers	117 767.24 €	
13 : Subventions d'investissement	0	
16 : Remboursement d'emprunts	68 948.11 €	
20 : Immobilisations corporelles	53 818.53 €	29 471.47 €
21 : Immobilisations corporelles	1 119 685.55 €	531 329.86 €
Total Dépenses	1 390 219.43 €	560 801.33 €

Les principaux projets portent sur la rénovation du carrefour, la transformation du terrain de football en terrain synthétique, achat d'une tondeuse, l'étude pour la gestion des eaux pluviales, l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la chaufferie bois et l'éco-quartier.

Recettes	BUDGET 2020	CREDIT DE REPORT
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	274 003.58 €	
021 : Virement de la section de fonctionnement	330 149.15 €	
024 : Produit des cessions	0	
040 : Opérations d'ordre entre section	0	
10 : Dotations fonds divers	430 944.99 €	
13 : Subventions d'investissement	190 575 .00 €	
16 : Emprunts	650 000.00 €	75 348.04 €
Total Recettes	1 875 672.72	75 348 .04 €

Les recettes d'investissement portent à 1 225 672.72 € hors crédit de report. Le chapitre 10 comporte en outre le FCTVA (217 000 €), retour TVA des travaux engagés pour l'extension des écoles n-2 et l'excédent de fonctionnement dégagé de l'ordre de 211 499.71 €.

Les subventions d'investissement portent sur les notifications des subventions accordées pour le terrain synthétique et le retour des frais engagés pour le remboursement du capital des autres communes pour l'extension des écoles.

En conclusion pour mener à bien les projets en cours, il convient d'avoir recours à un emprunt de 500 000 € à long terme et un emprunt à court terme de 150 000 €, soit 650 000 € pour équilibrer le budget prévisionnel 2020.

Les dépenses et les recettes en investissement sont équilibrées à hauteur de 1 951 020.76€.

Pour approuver le budget communal 2020 en fonctionnement et en investissement tel que présenté :
délibération votée à l'unanimité des membres présents

V. Vote de la commission impôts

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler la commission communale des impôts directs.

En effet, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, membre de droit, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat de ces membres est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire doit transmettre une liste de membres choisis pour siéger à cette commission.

Pour approuver la liste proposée telle que présentée : *délibération votée à l'unanimité des membres présents*

VI. Choix de l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le projet de chaufferie bois et demande de subvention

M. le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix définitif de mode de gestion, du montage financier, des demandes de subventions, des modalités de concertation à mettre en œuvre pour la création, l'exploitation et la maintenance d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur ainsi que le suivi de l'exploitation, les corrections à apporter et ce pendant 3 ans après la mise en service. 5 offres ont été reçues et analysées.

Le Maire propose :

- De confier à la Société EEPOS, pour un montant de 30 100 € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de chaufferie bois.
- De l'autoriser à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme départemental à Maîtrise d'ouvrage,
- D'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Département :	30%	9 030 €
ADEME :	30%	9 030 €
Maître d'ouvrage :	60%	12 040 €
- De prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,
- De réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- De convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,
- D'informer le Département de la suite qui est donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération, ou courrier du Maire.

Pour confier à la Société EEPOS comme Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le projet de chaufferie bois et demander les subventions relatives à ce dossier : *délibération votée à l'unanimité des membres présents*

VII. Choix de l'entreprise pour la réalisation de football synthétique

Un projet de création d'un terrain synthétique est envisagé suite aux difficultés rencontrées par le club US ARCEY pour faire pratiquer le football à leurs nombreux licenciés dans des conditions décentes.

Les raisons sont diverses, à savoir : nombre de licenciés en constante augmentation, état déplorable des terrains dû notamment aux conditions climatiques, développement du football féminin.

Ce projet de création d'un terrain synthétique de dimensions 100x60 mètres sera en lieu et place du terrain annexe. Ce terrain pourra être classé en Niveau 6 SYE.

Une consultation a été lancée en lien avec la société EVI SAS, assistance à Maîtrise d'ouvrage.

4 offres ont été reçues et analysées lors d'une réunion de la commission d'appel d'offres.

L'offre retenue est celle de l'entreprise ID VERDE variante 1 (gazon TT45 liège sous couche Proplay) pour un montant de : 605 455.16 € HT soit 726 546.19 € TTC.

Monsieur HUGONIOT Michaël ne participe pas au vote.

Pour accepter le choix de la commission d'appel d'offres et autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue : *délibération votée par 14 Voix POUR des membres présents ou représentés.*

VIII. Informations

- **Mise en vente par l'ONF de 2 parcelles de bois** : il s'agit des parcelles 11 et 14 pour une surface de 15 ha à exploiter (sapins malades). Monsieur Michaël Hugoniot précise que la forêt d'Arcey est une commune pilote. 6 ans d'étude sont en cours, l'ONF teste notre forêt par une régénération par un biais naturel (oiseaux).
- **Information CC2VV** : monsieur Alain Pasteur confirme l'ouverture du centre « les petits mômes » sur Arcey ; trois semaines en juillet y compris le 13 juillet et une semaine en août avec 40 inscriptions environ. Par contre, un constat négatif, peu d'adolescents se sont manifestés pour participer à des activités cet été. Cela vient du fait que l'intervenant n'a pu se rendre au collège (Covid) pour informer les personnes susceptibles de s'inscrire.
- **Parcelle à céder pour installation antenne relais Très Haut Débit** : Une réunion avec les élus pour une présentation du projet technique aura lieu le 8 juillet à 15 h 00 à la salle des fêtes avec les communes extérieures. Le groupe Suez aurait besoin de 30 m2 de terrain pour installer son centre de câbles. Il est proposé de lui céder vers les containers du parking de la salle des fêtes. Un avantage pour la commune qui serait un centre de réception et donc de meilleur débit pour nos administrés (raccordement possible courant 2021). Les nuisances sont évoquées toutefois, le Maire explique qu'un centre de téléphonie Orange existe déjà auprès des ateliers depuis de longues années et pas de nuisances ont été évoquées.
- **Feu d'artifice du 11 juillet** : suite aux contraintes liées à la crise sanitaire et aux préconisations imposées par l'Etat, la responsabilité du Maire est engagée lors des manifestations sur sa commune. Après renseignement auprès du fournisseur nous garantissant le stockage du matériel commandé, il a été jugé utile de ne pas tirer les feux d'artifice cette année et d'ainsi annuler cette manifestation.
- **Point réunion gestion eaux pluviales** : une réunion a été programmée le 2 juillet, c'est la troisième concernant cette problématique. La première réunion portait sur la prise de compétences de la communauté de communes de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020 toutefois cette prise de compétence n'intègre pas le volet relatif aux eaux pluviales. La deuxième portait sur l'étude de faisabilité.

Cette présentation fait acte du constat suivant :

- Etat de dégradation avancé sur certains tronçons
- Problématiques de mises en charge et de débordement
- Pertes de pollutions suspectées

C'est pourquoi une étude est menée quant à la gestion des eaux pluviales.

Cette réflexion concerne la partie Nord de la commune sur laquelle il est projeté la réalisation d'un réseau d'eaux usées séparatif par la Communauté de communes. Sachant que la commune dispose d'un seul exutoire qu'est la doline à l'arrière de la station d'épuration.

Plusieurs zones ont été détectées pour faire de tels aménagements :

- 1- Site en amont du stade (retenant l'eau qui descend du Mont)
- 2- Site du groupe scolaire (naturellement inondable : inondation de juin 2016)
- 3- Site derrière la poste et maison Geissbulher (point de rejet naturel)
- 4- Site rue d'Alencourt (pouvant contenir l'eau côté cimetière)
- 5- Site sortie Arcey à droite côté l'Isle sur le Doubs (point bas)
- 6- Site rue Latron parking du centre périscolaire (puits d'infiltration)
- 7- Place du champ de foire (solution abandonnée : point haut)

Ces solutions attendent l'aval de la Police de l'Eau, Monsieur Marion était présent à cette réunion.

Le rejet en milieu naturel n'est pas souhaitable car si une pollution se produisait, elle ne pourrait pas être contenue.

La prochaine phase concerne l'étude d'infiltration (de perméabilité). Le Cabinet EGIS, sera mandaté comme assistance à Maîtrise d'ouvrage, il pourrait lancer une consultation avec résultat sur septembre. Le Département pourrait financer les études et les travaux des eaux pluviales. Par contre, il est urgent de mettre en place un règlement sur les eaux pluviales, de plus il est préconisé de garder les eaux de pluie sur les terrains un maximum selon les possibilités.

- **Election des délégués en vue des élections sénatoriales** : une liste composée de 3 délégués et 3 suppléants doit être présentée en Conseil Municipal le 10 juillet, date obligatoire du Conseil pour une élection le dimanche 27 septembre. Le Maire convoque donc le Conseil Municipal le 10 juillet à 18 h 45.
- **Ligue contre le cancer** : le responsable de Montbéliard recherche un ou une volontaire pour reprendre le suivi de la quête sur la commune d'Arcey. Mme Irène Perriot se propose de rencontrer des bénévoles.
- **Information Billets Doubs** : Le Département propose soit en ligne soit par le biais d'Offices de Tourisme la délivrance de billets gratuits ou réduits sur certains sites touristiques (musées, loisirs, historiques, etc.). Les vacanciers ou autres pourront à moindre coût redécouvrir des sites pittoresques.

IX. Questions diverses

Monsieur Lebegue, agent technique de la commune, a demandé sa mise à disposition auprès de la ville de Pont-de-Roide pour la période du 04 juillet au 31 août 2020. Il effectuera une mission de surveillant de baignade. Il convient de signer une convention de mise à disposition avec la mairie de Pont-de-Roide afin de percevoir le remboursement de son salaire.

Pour accepter cette mise à disposition et autoriser le Maire à signer la convention avec la Ville de Pont de Roide : *délibération votée à l'unanimité des membres présent.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Madame Chantal JACQUEMIN, secrétaire de séance.